

**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES****DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL
DE PERCEPTION - ANNÉE 2021**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, trésorier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures :

QUE le rôle de perception des taxes pour l'année 2021 a été complété conformément aux articles 501 à 503 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) et a été déposé le 19 février 2021 aux bureaux de l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

QUE dans les soixante (60) jours qui suivent la date du présent avis, une demande de paiement des taxes sera transmise par la poste à toutes les personnes inscrites à ces rôles.

QUE les comptes de taxes excédant trois cents dollars (300 \$) sont payables en quatre (4) versements égaux par année :

- Premier versement : 28 mai 2021
- Deuxième versement : 23 juillet 2021
- Troisième versement : 3 septembre 2021
- Quatrième versement : 5 novembre 2021

Cependant, le débiteur peut, s'il le désire payer en un seul versement.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
ce 24 février 2021

M. Hubert Plante CPA CMA, trésorier
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
www.ville.st-augustin.qc.ca